



ACTION 5.2.2
Organisation d'actions collectives de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Description de l'action dans le Programme Opérationnel	FEDER
<ul style="list-style-type: none"> - Actions d'éducation et de sensibilisation à destination du jeune public et du grand public à travers des animations, conférences, sorties, etc. 	

Bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat mixte de Parc Naturel Régional.

Nature des dépenses éligibles
<ul style="list-style-type: none"> - Travaux et investissements matériels et immatériels liés à la mise en place d'une animation d'éducation ou de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. - Animations, Organisations de colloques, conférences, expositions. - Conception d'outils pédagogiques. - Révision de chartes PNR. - Achats de matériels, de documentation et autres supports pédagogiques. - Dépenses de rémunération. - Communication et information. - Les dépenses éligibles portent principalement sur des frais de prestations, des frais de location, des coûts de sous-traitance, de l'acquisition de petit matériel, de communication, conception de support... - Sont exclus les équipements supports d'interprétation lourds type sentiers d'interprétation, bâtiments recevant les animations et actions de sensibilisation. - Part plafonnée des frais d'investissements et de fonctionnement. <p>Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.</p> <p>Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux...</p>

Options de coûts simplifiés des fonds européens

- Coûts indirects
- Taux forfaitaire maximal de 15 % des frais de personnel directs éligibles (article 68.1b du règlement 1303 du 17/12/2013 – méthode de calcul prédéterminée sans autre justification).

Critères d'éligibilité des projets

- Éducation à l'Environnement et au Développement durable : public scolaire et grand public.
- Présentation de programme annuel d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Critères de sélection des projets

- Conformité avec les chartes des PNR.
- Mixité des publics.
- Taux de fréquentation (Nombre de personnes bénéficiant des actions de sensibilisation à l'Environnement et au Développement durable).

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

Existence d'un volet de coopération transnationale dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations.

↳ Taux applicables

Taux maximum d'aide publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public **100 %**

Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible

60 %

Pour les maîtres d'ouvrage privés, le montant de l'aide FEDER est plafonné à 60% du montant total d'aide publique hors auto-financement du maître d'ouvrage privé et sous réserve de dispositions plus restrictives prévues par les encadrements du secteur concurrentiel.

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Planchers d'aide (€)

Coût total	SANS OBJET
FEDER	SANS OBJET

Régimes d'aides applicables

- Principalement hors champ concurrentiel ou SIEG.
- Toute autre base juridique pertinente, notamment en actions collectives et/ou en Environnement.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif aux aides de minimis SIEG (Services d'Intérêt Économique Général).

↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

○ Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
522	600 000 €	650 000 €

○ Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

En continu.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Jean François DAUDET
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr

Les indicateurs de la Priorité d'Investissement 6d

(pour les actions 521.522 de la PI)

Les indicateurs de résultat

Changement attendu par la PI 6d : - Maintenir et améliorer la biodiversité sur les PNR et les réserves naturelles.

Objectif spécifique (OS) 5.2 : Améliorer la conservation des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles.

- Les indicateurs physiques **de résultat** et leurs cibles, données à renseigner dans le cadre du pilotage partenarial du programme.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Année de référence	Valeur de référence	Cibles 2023
Évolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologique hors NATURA 2000	IR 20	DREAL et Conservatoire des Espaces Naturels	2013	0.21 %	0.34 %

Les indicateurs de réalisation hors réserve de performance

- Les indicateurs **de réalisation** (coopération).

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Fréquence
Nombre de projets comportant une dimension de coopération interrégionale ou transnationale impliquant les acteurs du Limousin	COOP 01	Bilan d'exécution du bénéficiaire	Annuelle